

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	11
Présents	30	Absents non représentés :	5
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 mai 2017, après convocation légale reçue le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS)

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Yannick LIBOUREL, Mme Fabienne THOMAS, M. Alain MILON

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Désignation de deux représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à la Commission de Suivi de Site commune pour le bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues

M. Jacques GRAU indique à l'assemblée que les Commissions de Suivi de Site (CSS) se substituent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) et aux Commissions Locales d'Informations et de Surveillance (CLIS), créées en application de l'article L. 512-2-1 du code de l'environnement introduit par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Le décret 2012-189 du 7 février 2012 fixe les modalités de constitution et de fonctionnement des CSS. Il complète le décret 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

Les Commissions de Suivi de Site (CSS) ont pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les industriels, les représentants des associations locales, les collectivités, les salariés et l'administration.

Au titre de la compétence économie et Aménagement, la CCPRO avait désigné Monsieur Jacques GRAU, délégué titulaire et Mme Emmanuelle ROCA, déléguée suppléante au collège collectivités territoriales de la commission de Suivi de Site commune pour le bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues.

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2016, Monsieur le Préfet a étendu le périmètre de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat aux communes de Sorgues et Bédarrides. Il convient donc de désigner au titre de sa compétence économie et aménagement deux représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la commission de Suivi de Site commune pour le bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner :

- M. Jacques GRAU, délégué titulaire
- Mme Emmanuelle ROCA, déléguée suppléante.

Le Conseil Communautaire,

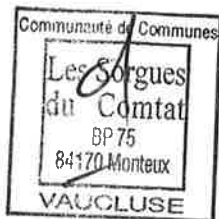
Monsieur Jacques GRAU, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE au titre de sa compétence économie et aménagement :

- M. Jacques GRAU, délégué titulaire
- Mme Emmanuelle ROCA, déléguée suppléante,

Représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à la Commission de Suivi de Site commune pour le bassin industriel comprenant les établissements SEVESO AS d'EURENCO et la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) à Sorgues.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le : 15-06-17